

GREEN-CLEAN

Révision: 20.07.2006, Date d'émission: 21.07.2006

01 Identification de la substance / préparation et de la société

Produit: AIR POWER/AIR + VACUUM POWER
Utilisation: Voir l'information de produit
Société: GREEN-CLEAN
 Trimmelkam 41
 5120 St. Pantaleon
Téléphone: 0043-6277-77 73 **Téléfax:** 0043-6277-77 73 10
eMail: office@green-clean.at **Site internet:** www.green-clean.at
Numéro de téléphone en cas d'urgence: 0043-6277-77 73

02 Composition / informations sur les composants

Substance	EINECS/ELINCS	CAS	Conc. [%]	Symb. / phras. R
1,1,1,2-Tetrafluoro ethane	212-377-0	811-97-2	40 - < 60	
Oxyde de diméthyle	204-065-8	115-10-6	1 - < 20	F+-12
Propane/Butane			20 - < 50	F+-12

03 Dangers possibles

R 12: Extrêmement inflammable.

04 Premiers secours

Indications générales Non applicable.
Après inhalation Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau . En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après ingestion Non applicable.
Indications pour le médecin Traiter les symptômes.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction approprié Mousse. Produits extincteurs en poudre. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.
Risque particulier dû à la matière ou au produit lui-même, aux produits de sa combustion Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques. En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:
Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie Utiliser un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Indications complémentaires Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

GREEN-CLEAN

Révision: 20.07.2006, Date d'émission: 21.07.2006

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de prudence relatives aux personnes	Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Mesures de protection de l'environnement	Non applicable.
Procédé de nettoyage/récupération	Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

07 Manipulation et stockage

Indications pour l'utilisation en toute sécurité	Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Eviter de transvaser et de pulvériser dans des locaux fermés.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun	Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Données complémentaires concernant les conditions de stockage	Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé. Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

08 Contrôle de l'exposition / protection individuelle**Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques**

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Composants possédant une valeur limite d'exposition: (fr)

Substance	[ppm]*	[mg/m³]*	Remarques générales
1,1,1,2-Tetrafluoro ethane	1000	4200	MAK-Germany
Oxyde de diméthyle	1000	1920	ECC
Propane/Butane	1000	2400	MAK-Germany

* VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition

Protection respiratoire	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.
Protection des mains	Aucun.
Protection des yeux	Lunettes de protection.
Protection corporelle	Aucun.
Mesures générales de protection	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.
Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Non déterminé.

GREEN-CLEAN

Révision: 20.07.2006, Date d'émission: 21.07.2006

09 Propriétés physiques et chimiques

Etat:	Aérosol	Pression de vapeur [kPa]:	550
Couleur:	Incolore.	Densité [g/ml]:	0,855 20°C
Odeur:	Odeur spécifique au produit.	Densité de versement [kg/m³]:	Non applicable.
Valeur du pH:	Non applicable.	Solubilité dans l'eau:	Non miscible.
Valeur du pH, 1%:	Non applicable.	Coefficient de partage n-Octanol / l'eau:	Non applicable.
Point d'ébullition [°C]:	Non applicable.	Viscosité:	Non applicable.
Point d'éclair [°C]:	Non applicable.	Densité relative de vapeur par rapport à l'air:	Non applicable.
Température d'inflammation:[°C]	Non applicable.	Vitesse d'évaporation:	Non applicable.
Limite inférieure d'explosion:	1,5 Vol%	Point de fusion [°C]:	Non applicable.
Limite supérieure d'explosion:	10,9 Vol%	Auto-inflammation [°C]:	Non applicable.
Propriétés comburantes:	Non.	Température de décomposition [°C]:	Non applicable.

10 Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses	Risque d'éclatement des récipients. Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulv. ou de nébulisat.
Produits de décomposition dangereux	Vapeurs/gaz inflammables.

11 Informations toxicologiques

Toxicité orale aiguë OECD 401	Non déterminé.
Irritation primaire cutanée OECD 404	Non irritant.
Irritation oculaire OECD 405	Non irritant.
Sensibilisation OECD 406	Non sensibilisant.
Expériences issue de la pratique	Aucun.
Remarques générales	Absence de données toxicologiques. La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations.

12 Informations écologiques

AOX-remarque	Pas de réaction dangereuse connue.
76/464/CEE	Non applicable.
Indications générales	Données écologiques non disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

Elimination/ Produit	Consulter le fabricant pour le recyclage. Eliminer comme déchet dangereux.
Catalogue européen des déchets (recommandé)	160504*
Elimination / Emballage non nettoyé	Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

GREEN-CLEAN

Révision: 20.07.2006, Date d'émission: 21.07.2006

14 Informations relatives au transport

Classification selon ADR:	2
Désignation:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1,
Classification:	UN 1950 AÉROSOLS
Factor, ADR 1.1.3.6:	3
LQ, ADR 3.4.6:	LQ2
Numéro de danger:	
Étiquettes de danger:	2.1
Pression de vapeur [kPa]:	550
Classification selon IMDG:	2.1
Désignation:	UN 1950, Aerosols, 2.1
Classification:	Aerosols, UN 1950, Class: 2.1
Étiquettes de danger:	2.1
LQ, [l, kg]:	1
EmS:	F-D, S-U
Classification selon IATA:	2.1
Désignation:	Aerosols, flammable, Class: 2.1 UN 1950
Classification:	Aerosols, flammable UN 1950
Étiquettes de danger:	Flammable Gas

15 Informations réglementaires

Classification: Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires

Symbole de danger



Extrêmement
inflammable

R 12: Extrêmement inflammable.

S 23.4: Ne pas respirer les aérosols. S 51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

15.1 Caractéristique particulière de préparations spéciales

Récepteur sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. A conserver hors de la portée des enfants.

15.2 Sources de documentation

CEE: 91/155 (2001/58); 67/548 (2004/73), 29. ATP; 1999/45 (2001/60); 91/689 (2001/118); 89/542; 1999/13; 2004/42

Informations relatives au transport: ADR (2005); IMDG-Code (32.Amdt.); IATA-DGR (2006)

15.3 Réglementations nationales(fr)

Non déterminé.

16 Autres données

(Informations sur les composants - Position 02)

R 12: Extrêmement inflammable.

16.1 Indications complémentaires

Observer les restrictions d'emploi	Oui.
VOC, 1999/13/EG	Non déterminé.
Tarif douanier	Non déterminé

gca00001 fr_fr

GREEN-CLEAN

Révision: 20.07.2006, Date d'émission: 21.07.2006

16.2 Informations sur les composants

UBA-Enregistrement	Non applicable.
648/2004/EG, contient:	Non applicable.
2004/42/EG	Non applicable.

16.3 Positions modifiées:

Aucun.